

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CCAS DU 05 AVRIL 2016

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- M.ROSSI Laurent, Adjoint, M.DESCHAMPS Christophe- M. MORFIN Marc- Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Joël- Mme REGAL Chantal ,M.MINODIER Florian – Mme DESBOS Monique- Mme MONTET Véronique – Mme CHANTIER Christiane-

Absents : GERY Laurent

Excusés :

Secrétaire de séance : Madame MONTET Véronique -

Objet : VOTE DES TAUX IMPOSITIONS 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les taux impositions 2016 comme il suit :

TAXE HABITATION : 5.65 %
TAXE FONCIERE BATIE : 11.61 %
TAXE FONCIERE NON BATIE : 71.8 1%

Objet : Réorganisation territoriale des syndicats des eaux -

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du courrier de messieurs les présidents du Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et Serrières et du Syndicat des eaux Cance-Doux qui a pour objet la fusion des 2 syndicats des eaux et l'extension à de nouvelles collectivités.

Actuellement le Syndicat Cance-Doux nous fournit l'eau qui alimente le réservoir de St Just. Ils nous proposent une adhésion à cette nouvelle entité, au 1er Janvier 2017, aux conditions ci-après :

1-adhésion uniquement pour la compétence « production d'eau potable, la commune conservant à sa charge la gestion de la distribution en eau potable et la gestion des abonnés.

2-Adhésion pour l'ensemble de la compétence eau potable, incluant la production, la distribution et la gestion clientèle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Décide l'adhésion à la nouvelle entité issue de la fusion des Syndicats des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières et du Syndicat des eaux Cance-Doux Uniquement pour la compétence « Production d'eau potable » . La commune conserve à sa charge la gestion de la distribution en eau potable et la gestion des abonnés.

Autorise monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Objet : Répartition des charges de fonctionnement de l'école publique

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que plusieurs enfants fréquentant l'école publique de la commune résident dans les communes voisines.

La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 fixe les modalités de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques.

Il propose à l'assemblée d'établir une convention de participation avec les communes concernées. Le coût des charges de fonctionnement sera calculé chaque fin d'année scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité ,

décide d'établir une convention entre la commune d'EMPURANY et la commune de résidence des enfants scolarisés à l'école publique d'Empurany et résidant sur une autre commune

et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DIVERS :

Dominique Couturier présente le projet de la fresque qui sera édifiée à l'entrée du village. Dans le cadre des activités périscolaires ce sont les enfants de l'école publique, encadrés par Céline et Fabienne qui vont se charger de la mise en œuvre de ce projet.

Dominique et Annie seront là pour aider et entourer toute cette petite équipe d'artistes.

Des parents d'élèves se sont aussi proposés pour apporter leur aide.

Des bonnes volontés se sont chargés de la construction du mur qui doit supporter le tout. Il est presque terminé.

Au passage , monsieur le maire adresse un merci à Annie qui a fourni la matière première.

L'entreprise TALAS a terminé le mur au bas du champ de mars ainsi que les deux bacs à fleurs.

Dans la suite des incidents , il faut signaler l'accrochage par un camion du mur du pont situé sous la Faurie . Le sinistre a été signalé à l'assurance et l'expert doit passer jeudi matin. Des devis ont été produits.

A la suite du choc , le mur a reculé d'environ 10 cm. Il devra être détruit avant reconstruction. Ce serait peut-être l'occasion d'en profiter pour élargir la plate forme , finir de démonter le mur jusqu'à l'autre bout du pont et le remplacer par une barrière métallique.

On attend les conclusions de l'expert.

D'autre part marc précise qu'il faudrait peut-être prévoir d'empierrement à l'entrée du pont coté la Faurie afin de stabiliser le sol.

Lorsque les travaux seront lancés il faudra avertir tous les usagers avec des véhicules de gros gabarit qu'il sera fermé à la circulation le temps des travaux.

RESTAURANT-

les travaux doivent commencer la semaine prochaine, mardi précise Dominique. Le plâtrier doit poser la cloison et le façadier interviendra fin du mois. A l'intérieur les nouveaux exploitants font les peintures.

Pour l'équipement de la cuisine , plusieurs devis ont été demandés. Les propositions fournies par l'entreprise KOROL ne sont pas satisfaisantes , tarifs trop élevés et matériel non conforme à la demande.

Un plombier doit intervenir pour l'alimentation en gaz. Laurent précise qu'il serait bien de poser une grille devant les bouteilles de gaz qui sont à l'extérieur afin de les sécuriser.

Pour la location , un bail sera passé auprès Maître BORNE , notaire au Cheylard. Elle sera consentie sous la forme d'un bail précaire pour une durée d'une année au prix de 700 € / mois.

Dominique rappelle qu'un dossier de demande de financement a été déposé auprès du CDDRA dans le cadre des travaux de restauration du bâtiments. Le nouveau président de région a opté pour une nouvelle organisation qui désorganise un peu les dossiers en cours et de faite notre demande ne pourra pas être étudiée comme prévu.

Le dossier, présenté au titre de la DETR a reçu un avis défavorable il a été représenté dans le cadre du Fonds de Soutien aux collectivités Territoriales. Un accusé de réception du dossier devrait nous parvenir début de semaine prochaine , nous permettant d'engager les travaux.

Arrêts de bus scolaires :

Après concertation avec le responsable du Conseil Départemental , sur la comune 5 arrêts de bus sont prévus : Les Egaux , Géry, La mouna , Champ du Roure, Petit-Claux. Un devis concernant la fourniture des panneaux règlementaires a été demandé à l'entreprise Rochetaillée Email. Une autre entreprise sera contactée pour effectuer le marquage au sol . Dans la foulée il serait bien de faire chiffrer la réfection des cases sur la place du champ de mars ainsi que les passages protégés. Un dossier de demande de subvention sera présenté auprès du Conseil Départemental qui peut intervenir pour ce genre d'action.

Marc demande si les bus empruntent l'arrêt au village ou s'ils continuent de déposer les passagers au milieu de la route ? Il a eu des contacts avec le responsable de l'entreprise de transport et lui a signalé le problème.

Nouveaux projet :

Dominique , délégué à la communauté de communes du pays de Lamastre explique qu'un plan de coopération avec le Parc Naturel des Monts d'Ardèche a été conclu. Il porte sur les domaines de l'urbanisme de la culture et de la signalétique.

Dans ce cadre là , une équipe de jeunes étudiants de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand a passé quelques jours à Empurany et étudier le projet d'aménagement des espaces autour de la salle polyvalente. Ils reviendront en juin pour exposer le bilan de leur travail.

Chantal demande des précisions quant à l'enquête publique actuellement en cours. Il s'agit du chemin Rompion à la Grange de Rompion.

Christophe et Philippe ont rencontré Jean-Louis ALARCON concernant un problème d'écoulement des eaux pluviales. Georges a coupé l'eau sur le chemin du Col du Perrier pour éviter un afflux important en bas les jours de grosses pluies.

Christophe pense que s'il reste quelques plants de fleurs on pourrait en mettre au bourg vers la Croix.

Florian fait un compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé concernant l'utilisation des fusées paragrêle. L'objectif à terme est d'installer des radars permettant de détecter dans un rayon de 30 kms les perturbations à venir.

A 23 h 30 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée

Fait LE 21/04/16

le Maire,

D.GLAIZOL